



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

agences d'urbanisme

Question écrite n° 2922

Texte de la question

M. Jean-François Chossy appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat au logement sur la réduction des crédits d'Etat destinés à financer les contrats d'objectifs passés entre l'Etat et les agences d'urbanisme. L'amputation de ces crédits remet en cause le programme de ces agences et compromet leur équilibre financier, alors que l'intérêt national de leur mission est évident, de par le rôle qu'elles jouent dans le renforcement et l'animation des partenariats indispensables à la mise en cohérence des politiques urbaines. Il lui demande en conséquence quelles sont les mesures qu'il compte prendre en ce qui concerne les crédits destinés au financement des agences d'urbanisme.

Texte de la réponse

Le Gouvernement réaffirme son attachement à l'existence et au développement des agences d'urbanisme ainsi qu'au maintien de leur partenariat avec l'Etat qui en fonde l'originalité. C'est pourquoi, bien que les contraintes liées à la gestion de l'économie nationale aient amené le Gouvernement à réduire la ligne budgétaire correspondant à la subvention de l'Etat aux agences d'urbanisme, un crédit exceptionnel va être mis en place pour l'année 1997, de 6 millions de francs compensant l'effet de cette mesure. Enfin, suite aux décisions prises au Conseil des ministres du 24 septembre dernier, une dotation au profit des agences, d'un montant de 53 millions de francs, va être inscrite au chapitre 65-23, article 81, du projet de loi de finances pour 1998.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Chossy](#)

Circonscription : Loire (7^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2922

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 septembre 1997, page 2947

Réponse publiée le : 10 novembre 1997, page 3986